



Affaire Bernard Ripert : l'UIA s'adresse au Garde des Sceaux

Si l'Union Internationale des Avocats (UIA) se réjouit de la levée de la mesure d'hospitalisation à l'encontre de l'avocat français Bernard Ripert, elle reste toujours très concernée par l'interpellation et le traitement dont il a été victime depuis le 23 mai dernier.

Selon les informations recueillies par l'UIA, les conditions dans lesquelles les mesures de garde à vue, d'hospitalisation d'office et de suspension provisoire ordonnées à l'encontre de Maître Ripert soulèvent, en effet, de vives inquiétudes quant au respect des principes essentiels de la profession et des droits de la défense.

L'UIA estime que ce type de mesures prises par le Ministère Public est intolérable car portant une atteinte irréparable à la réputation de l'avocat et de la profession en général et s'inquiète des conséquences que cela pourrait entraîner sur les relations de coopération et confiance qui devraient exister entre le Ministère Public et la Défense en général.

Dans un courrier adressé ce jour par le Président de l'UIA, Jean-Jacques Uettwiller, au garde des Sceaux français, Jean-Jacques Urvoas, l'UIA rappelle les obligations « *qui pèsent sur les autorités quant aux garanties qui doivent être fournies à la profession d'avocat de pouvoir exercer de façon libre et indépendante* », énumérées notamment dans les Principes de base de Nations Unies relatifs au rôle du Barreau.

Elle a également demandé au Ministre français que toutes les mesures soient prises pour s'assurer que : la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de Me Ripert soient pleinement garanties ; qu'une enquête soit immédiatement ouverte concernant les circonstances entourant l'arrestation et la décision d'hospitalisation d'office de Me Ripert ; que les procédures pénale et disciplinaire initiées à l'encontre de Me Ripert soient menées dans la plus grande impartialité et dans le respect des principes des droits de la défense et du procès équitable ; et enfin que tous les avocats français puissent s'acquitter de leurs légitimes fonctions professionnelles sans crainte d'intimidations et/ou poursuites.

En savoir plus sur l'UIA



Créée en 1927, l'Union Internationale des Avocats (UIA) est la plus ancienne association professionnelle regroupant plus de deux millions d'avocats au travers de ses membres collectifs et individuels répartis dans plus de 110 pays.

L'un des buts majeurs de l'UIA sont la promotion des principes essentiels de la profession d'avocat ; la contribution à l'établissement d'un ordre juridique international basé sur les principes des Droits de l'Homme et de la Justice entre nations, par la loi et pour la paix ; la défense des avocats et leurs clients.

Pour de plus amples informations : www.uianet.org - uiacentre@uianet.org

Contact Presse :

Marie-Pierre LIENARD, Communication Officer mplienard@uianet.org

Romina BOSSA-ABIVEN, Human Rights and Legal Profession Project Assistant, rbossa@uianet.org